

Le mot du Président,

Sommaire

Page 2

- . Budget et fiscalité 2006
- . Transport à la demande
- . Police communautaire

Page 3

- . O.P.A.H.

Pages 4-5

- . Petite enfance
- . Relais d'assistantes maternelles
- . Deuxième crèche

Pages 6-7

- . Centres de loisirs
- . Centres de loisirs du mercredi
- . Ecole de football

Page 8

- . Office de tourisme

Page 9

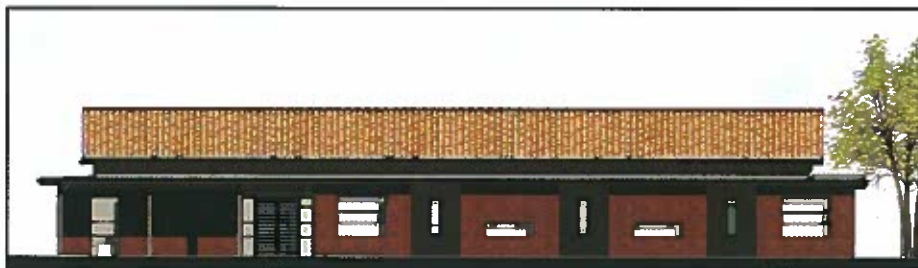
- . Abbaye de Grand Selve

Pages 10-11-12

- . Assainissement non collectif

Les 9 communes du Pays Garonne et Gascogne attirent et accueillent beaucoup de nouvelles populations. Face à ce phénomène très important la Communauté de Communes s'investit au travers de différents services que les communes ne pourraient pas effectuer seules.

Les services les plus importants sont autour de l'Enfant. La petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont très chouchoutées, un relais d'assistantes maternelles, deux crèches, dont la façade d'entrée vous est présentée ci-dessous, des centres de loisirs.



La volonté de la Communauté de Communes est d'offrir différents modes de gardes pour vos enfants afin de vous aider à concilier vie professionnelle et familiale ou dégager du temps pour chercher un emploi.

D'autres actions comme le transport à la demande, la police communautaire, l'office de tourisme intercommunal sont des services dans votre quotidien. L'amélioration de l'habitat et l'assainissement non collectif permettent la restauration et la valorisation de l'habitat et la protection de son environnement immédiat.

Depuis 3 ans et demi, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne s'est engagée dans la mise en place de services afin d'accompagner l'importante évolution démographique et d'offrir des services de qualité et de proximité à la population.

Denis ROGER

Président de la Communauté de Communes
Vice-Président du Conseil Général

Budget et fiscalité

Les orientations

En 2006, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne a augmenté légèrement ses taux en suivant l'inflation afin d'assurer au mieux ses actions. Ainsi, elle perçoit 401 317 € de l'ensemble des contribuables.

En outre, elle perçoit pour la première fois la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) en lieu et place du S.I.E.E.O.M. qu'elle lui reverse intégralement. Ce jeu d'écriture va permettre à la Communauté de Communes de doubler sa Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) à partir de 2007.

Des investissements très importants sont prévus dans ce budget 2006, la deuxième crèche à Mas Grenier (petite enfance) et l'acquisition de l'abbaye de Grand Selve à Bouillac (tourisme).

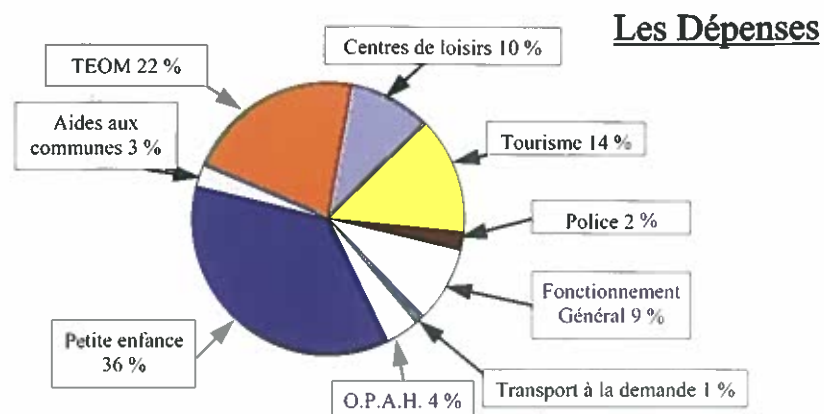
Transport à la demande

Ce transport assuré par l'entreprise Translomagne effectuée depuis déjà 2 ans la desserte du marché de Verdun sur Garonne et vous offre la possibilité d'aller à Toulouse ou Montauban par la voie ferrée.

	Horaires	Fréquences	Tarifs
Marché de Verdun/ Garonne	10h00 - 12h00	Vendredi	A : 1,50 € A/R : 2 €
Gare SNCF Dieupentale	13h20 - 19h00	Mardi et Jeudi	A : 1,50 € A/R : 2 €
Gare routière Grenade	12h55 - 18h15	Mardi et Jeudi	A : 2 € A/R : 2,5€

En septembre, la Communauté de Communes décidera de la poursuite ou non de ces services en fonction de la fréquentation sur les différentes liaisons.

Le budget 2006

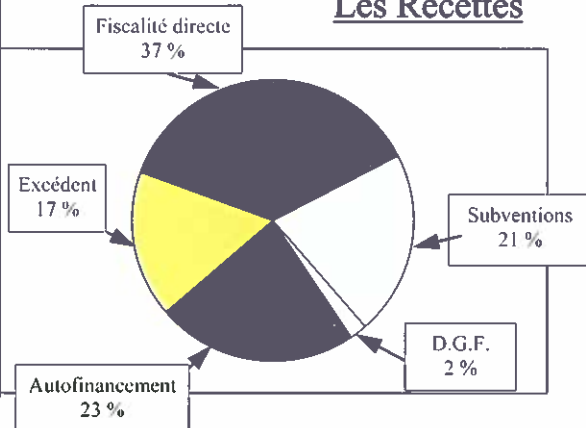


Les chiffres du budget

1 370 700 € de fonctionnement
1 142 500 € d'investissement

Foncier Bâti : 3,70
Foncier Non bâti : 9,05
Taxe d'habitation : 2,11
Taxe Professionnelle : 2,43

Les Recettes



Police communautaire

Deux ans que notre policier communautaire sillonne notre territoire et toujours plus d'interventions. 336 en 2004, 530 interventions en 2005, cette augmentation se répartit principalement sur des infractions liées au code de la route (stationnement gênant), à la divagation d'animaux, à l'assistance aux pompiers et gendarmes, aux incivilités, aux problèmes de voisinage, à la recherche d'individus... L'augmentation rapide de la population entraîne plus d'interventions.



Même si avec M.Farrona le dialogue sera toujours au rendez-vous, la fermeté le sera aussi pour l'intérêt de nous tous, notamment sur les incivilités et les gênes sur la voie publique.

135 procès verbaux ont été dressés en 2005, 123 pour stationnement gênant. Nous sommes de plus en plus nombreux à vivre sur notre territoire, avec un peu plus de discipline pour stationner, nous nous respecterons mutuellement.

Habitat : O.P.A.H.

Dernière année de prolongation

Une O.P.A.H. bien construite

L'O.P.A.H. Patrimoine (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) lancée depuis le 02 avril 2002, requiert toujours un vif intérêt.

Prévue sur trois ans, l'O.P.A.H. a été prolongée deux fois au vue de la forte dynamique liée à la rénovation de l'habitat sur notre canton.



Ce sont 88 logements qui ont été ou seront rénovés par les propriétaires occupants, toitures, salle de bain, chauffage...

Des aides de l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) couplées à celles des caisses de retraite, ont bénéficié à ces propriétaires pour un montant global de 235 000 €.

Ces aides sont attribuées sous conditions de ressources (avis de non imposition).

Au titre de l'amélioration de logement pour les propriétaires bailleurs, ce sont 36 logements qui seront rénovés. Ces propriétaires ont bénéficié d'une aide globale 547 400 € entre l'A.N.A.H., la Région et la Communauté de Communes.

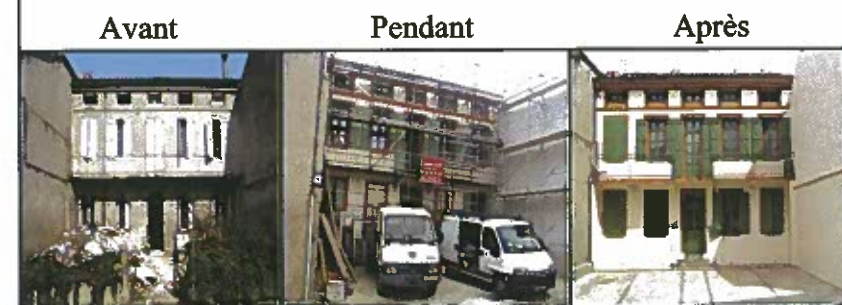
Au total, ces 199 dossiers vont générer 3 295 000 € de travaux réalisés principalement par des entreprises locales.



Ne tardez plus, contactez vite Mme BISUEL du Pact Arim. L'animatrice de l'O.P.A.H. vous reçoit à la permanence à Verdun sur Garonne le vendredi matin (05.63.02.59.32) au 6 rue de la ville, ou du lundi au jeudi au 05.63.91.65.75 à Montauban.

Aides aux façades

Sur la période de 2002-2005, ce sont 71 façades qui ont fait l'objet d'aides de la Communauté de Communes. L'aspect visuel que l'on commence à percevoir au cœur de nos villages ou sur de belles maisons isolées, s'embellit au fur et à mesure que des travaux de façade se réalisent. Aujourd'hui, moins de la moitié des propriétaires ayant bénéficié d'aides, ont réalisé les travaux sur leurs façades.



Les conditions afin de bénéficier de cette aide exigent, que votre maison soit construite avant 1950 et les travaux soient réalisés par des entreprises.

Plus que 6 mois...

L'A.N.A.H. et la Communauté de Communes, ont favorisé une revalorisation des aides afin de contribuer à l'optimisation des projets locatifs. La redéfinition du plafond des travaux subventionnables et le réajustement des loyers participent à optimiser les opérations.

Ainsi, tous les nouveaux propriétaires bailleurs et anciens propriétaires qui ont fait une démarche sans y donner suite avant cette période ; qui veulent améliorer ou créer des logements soit dans un habitat vacant ou occupé, ou transformer d'anciens bureaux, commerces, hangars ; peuvent bénéficier de ces nouvelles dispositions.

La Communauté de Communes facilite les modes de gardes de vos enfants

L'arrivée massive de population, sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne, engendre des besoins notamment de garde d'enfants en bas âges, d'encadrement des enfants et jeunes pendant les périodes non scolarisées... Depuis le 1er janvier 2003, la Communauté de Communes mène une politique forte et volontariste dans les secteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Cette politique globale dynamique se matérialise par différentes actions distinctes, création d'un relais d'assistantes maternelles, gestion et construction de crèches, soutien à la gestion des centres de loisirs des petites et grandes vacances et celui du mercredi. Ces actions participent ensemble à un projet commun de territoire et d'amélioration de qualité de vie pour ses habitants. Elles tendent à faciliter l'articulation des temps de vie professionnels et familiaux afin de

dégager du temps aux familles et à soutenir les modes de gardes à domicile.

Ces orientations sont là pour vous aider et vous proposer différents choix afin de répondre au problème de garde de vos enfants. En fonction de votre situation, les places chez les assistantes maternelles, à la crèche et aux centres de loisirs vous permettront soit de continuer à exercer votre travail et donc de concilier vie professionnelle et vie familiale, soit de dégager du temps pour aller chercher du travail, soit d'avoir du temps libre.

Pour toutes ces actions, la communauté de communes est aidée par la caisse d'allocations familiales et par l'Europe qui au travers du fond social européen est intervenue à hauteur de 105 000€ pour 2005, devant la pertinence et la logique de cette politique globale son intervention devrait être supérieure en 2006.

Faire part

Je suis née le 16 janvier 2006 à Verdun sur Garonne, mes deux parents, la commune de Verdun sur Garonne et la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne sont heureux de vous annoncer ma naissance, celle de la première crèche du Pays de Garonne et Gascogne.

Mon fonctionnement

Je suis gérée par une association qui s'appelle « à deux mains » qui s'occupe très bien de moi et dont le président est monsieur Benoît SALTU. Pour inscrire votre enfant il faut écrire votre demande de place au président « association à deux mains » 2 rue tour du four 82 600 Verdun sur Garonne. Pour avoir des renseignements téléphonez moi au 05.63.65.31.22.

Mes caprices

J'ouvre mes portes de 7h30 à 19h00, avec 20 places, j'accueille les enfants en priorité dont les parents habitent sur notre communauté de communes qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi.

Mon équipe

J'ai pris une photo pour vous les présenter, elles sont neuf à s'occuper de vos enfants. A gauche il y a Magali GUILLOIS éducatrice de jeunes enfants, elle est adjointe à la direction ; derrière Evelyne FILIPPA CAP petite enfance ; devant Bénédicte DAVID éducatrice de jeunes enfants elle est directrice de la crèche ; sur sa gauche Laëtitia LEFRANCK CAP petite enfance ; derrière le gros ballon Isabelle BORTOLI auxiliaire de périculture ; derrière Mélanie CASSEMAYSOU auxiliaire de périculture ; à sa gauche Valérie ROY CAP petite enfance ; complètement à gauche Sophie GALANT CAP petite enfance et celle qui s'occupe de moi

Mon bonheur et celui de mes parents

En 6 mois j'ai accueilli 44 enfants et c'est un vrai bonheur de voir vos petits s'amuser autour de toutes les activités que je leur propose.



Relais d'assistantes maternelles

En 2005, 86 ateliers avec les assistantes maternelles ont permis d'accueillir 612 enfants qui ont participé aux différentes activités et manifestations, carnaval, sortie à Animaparc, spectacle de Noël... Au cours de cette année, 8 personnes ont obtenu leur agrément d'assistantes maternelles. Aujourd'hui, 50 assistantes maternelles ont un potentiel de 111 enfants en garde non permanente et 27 en péri scolaire sur notre territoire.



Chaque mois, Isabelle OZANNE ROY envoie aux assistantes maternelles un programme avec les ateliers d'éveils proposés, ce programme est destiné également aux parents afin de les informer. Au relais, la liste des disponibilités est mise à jour régulièrement de façon à

informer chaque parent ou future professionnelle. Les parents peuvent aussi s'informer sur leurs droits et devoirs d'employeurs.

Le RAM est un lieu où les enfants se retrouvent afin d'y passer un moment agréable. Depuis le début de l'année, un atelier peinture permet aux enfants d'aborder les différentes techniques.

Ces chefs d'œuvre ont fait l'objet d'une exposition commune avec les œuvres de la crèche à Bourret.

Cette complémentarité avec la crèche se retrouve aussi avec le carnaval, autour d'un éveil musical animé par Stéphane MELLETON.



L'animatrice du Relais

Isabelle OZANNE ROY a remplacé Bénédicte DAVID qui a pris la direction de la première crèche intercommunale, au poste d'animatrice du relais



d'assistantes maternelles depuis le 1er janvier 2006.

Diplômée, éducatrice de jeunes enfants madame OZANNE ROY est expérimentée et très professionnelle dans ce poste qu'elle connaît très bien. Les parents et les assistantes maternelles peuvent la contacter le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 au 05.63.02.71.59.

Premiers secours

Le R.A.M. a organisé une formation aux premiers secours encadrée par les pompiers de Verdun sur Garonne pour les assistantes maternelles. Pour cette démarche de professionnalisation, la communauté de communes a participé à hauteur de 50 % du coût pour les assistantes maternelles.

La deuxième crèche du Pays de Garonne et Gascogne

La communauté de communes a décidé de construire une deuxième crèche pour répondre aux besoins de mode de garde de toutes les nouvelles habitations qui arrivent et vont arriver dans les prochaines années. Ce projet se situe sur la commune de Mas Grenier en face des écoles.



Cet investissement lourd, 630 000 € études et travaux, accueillera une crèche de 20 places et un espace pour recevoir les assistantes maternelles et toutes autres activités liées autour de la petite enfance. Les travaux devraient commencer courant 2007 et l'ouverture devrait intervenir début 2008, sans aléas au calendrier prévu.

Enfance - Jeunesse

Les centres aérés

Chaque année, la Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun sur Garonne, avec le soutien financier de la Communauté de Communes, ne ménage pas ses efforts pour offrir à vos enfants des vacances inoubliables.

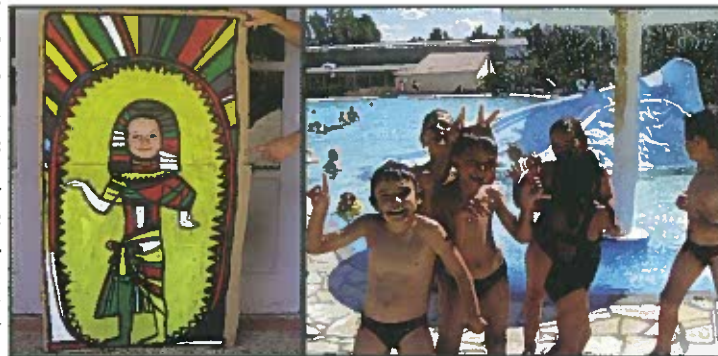


La proximité des terrains de sports, des bords de Garonne et les possibilités offertes par les sentiers de randonnées permettent aux enfants du centre de loisirs de Verdun de profiter pleinement de leurs vacances dans un cadre agréable. Il est dirigé depuis sa création par Marie-Chantal Comboul. Le centre de loisirs de Saint Sardos est situé dans le magnifique cadre de la base de loisirs de Saint Sardos, au contact de la faune et la flore. Il profite de toutes les activités offertes par la base de loisirs, principalement l'été, piscine, mini golf, pédalo... Ce centre est dirigé par Cindy

CAMION. Ces centres sont ouverts durant toutes les vacances sauf celle de Noël où les enfants et les jeunes partagent ces moments en famille.

En 2005, 550 enfants ont pratiqué des activités très variées, le monde imaginaire des fées, des elfes et korrigans, l'Afrique et l'Amérique Latine, les visites des animaux, les contes et légendes, le cirque, les voyages, le cinéma... sont autant de bons souvenirs qu'il leur tarde de retrouver.

En 2006, ils auront les plaisirs de découvrir, l'artisanat dans nos villages, le cirque, le théâtre, faire un projet vidéo, aller dans des fermes pédagogiques, faire des mini camps en roulotte sur notre territoire, voyager au futuroscope, en Ariège balades et grottes seront au rendez-vous, plus beaucoup d'animations assurées par les équipes professionnelles de la M.J.C. et bien sûr aller à la piscine de Saint Sardos où la Communauté de Communes prend à sa charge le coût d'entrée de vos enfants 2,50 € par enfants.

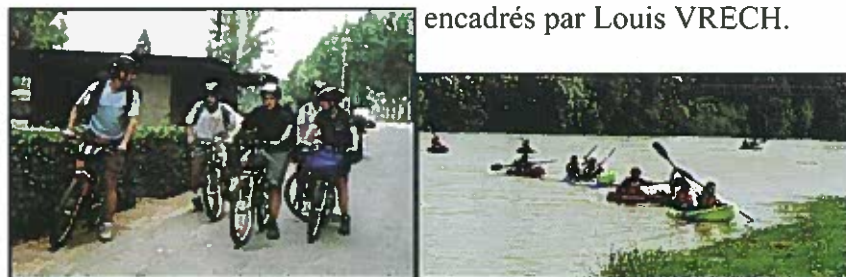


Pub associatif

Un groupe de jeunes adolescents dynamiques, encadrés par le directeur du centre de loisirs Ado, s'est lancé dans l'aventure de la gestion d'un pub associatif. Ce pub situé dans les locaux sous la salle des fêtes de Verdun est ouvert depuis le mois d'Octobre 2005 et fonctionne tous les samedi soir de 22 h à 02h du matin. L'implication des jeunes est très importante, ils gèrent aussi bien les commandes et le service au bar, sous couvert d'une licence qui leur permet de vendre des boissons non alcoolisées, que l'organisation générale de l'accueil sur place qui se déroule sans fausse note depuis l'ouverture.

pré-adolescents et adolescents

Le centre de loisirs pré-adolescents et adolescents fonctionne durant les périodes de vacances scolaires et les mercredis. Le point accueil jeune fonctionne quant à lui les mercredis de 14h00 à 19h00, le vendredi de 21h00 à minuit, le samedi après midi de 14h00 à 19h00 ainsi qu'un dimanche sur deux de 14h00 à 19h00. Il est ouvert pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h00 à 19h00. Ce centre fonctionne dans les locaux du « 5 » sous la salle des fêtes de Verdun, les jeunes s'y retrouvent pour passer un moment ensemble ou profiter des activités. Ce centre fonctionne également sous forme de séjours durant les périodes de vacances. Ces deux centres sont dirigés et encadrés par Louis VRECH.



Enfance - Jeunesse

Le centre de loisirs du mercredi

Le centre de Loisirs de Verdun est ouvert tous les mercredis depuis la création des centres ; les activités sont proches de celles proposées durant les centres de loisirs des petites et grandes vacances, activités d'extérieur et d'intérieur, des grands jeux, des excursions, des visites.

Depuis la rentrée 2005, le centre de loisirs de Saint Sardos a ouvert à son tour le mercredi. L'ouverture de ce centre donne suite au travail entrepris par les communes courant 2005, sur l'harmonisation des rythmes scolaires dans le canton à l'initiative de l'Inspection Académique de Tarn et Garonne.

Soucieuse de la qualité de l'accueil des enfants, du respect de leurs rythmes de vie ainsi que des besoins d'accueil manifestés par les familles, les élus de la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne ont décidé de tout mettre en oeuvre pour proposer un accueil de qualité aux enfants dont les parents travaillent ou sont à la recherche d'un emploi. C'est dans ce but qu'après le passage au rythme des quatre jours des écoles de Saint Sardos, Comberouger, Bouillac et Beaupuy, la Communauté de Communes a mis en place un service de transport permettant d'acheminer les enfants de ces communes jusqu'aux centres de loisirs de Saint Sardos.

Devant les demandes des parents et des communes qui se sont aperçus du service rendu aux enfants et aux parents, mais qui ne sont pas passés à ce rythme scolaire, le service a été étendu exceptionnellement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2005-2006, à toutes les communes du canton soit : Bourret, Mas Grenier, Savenes et Aucamville en plus.



La Communauté de Communes a donc fait l'effort de prendre en charge l'organisation de ces transports. L'organisation de centres de loisirs du mercredi, avec encore cette différence des rythmes scolaires sur le territoire, engendre un sur coût de 30 000 € pour la Communauté de Communes.

Ecole de Football Intercommunale

Cela fait quelques années que les clubs du canton se sont regroupés en ententes pour les équipes de jeunes. Avec les contraintes de la réglementation du football d'aujourd'hui, ses ententes sont limitées dans leurs actions pour offrir un football de proximité et structuré. La saison prochaine va voir naître l'école de football intercommunale Garonne et Gascogne avec au moins 210 jeunes de 6 à 15 ans. Les clubs de Savenes, Verdun sur Garonne, Mas Grenier, Bouillac, Comberouger, Bourret et Saint Sardos se sont regroupés afin d'améliorer les accueils, les entraînements, les déplacements.



L'école de football Garonne et Gascogne démarrera la saison sur les terrains des communes précitées, aux couleurs bordeaux et argent.

La Communauté de Communes apporte son soutien à ce projet intercommunal pour les jeunes et accorde une subvention de 4 000 € pour la saison 2006-2007.

Mais que serait le football de nos jeunes amateurs sans l'indispensable, l'implication des parents. Avec une petite participation de chacun, en donnant du temps pour les déplacements, ou les entraînements l'implication des adultes peut faire de cette école de football un lieu attractif, intéressant, convivial pour nos jeunes mais aussi pour les grands.

M.ALLASIA : 06.14.45.61.27/M.COUDERC : 06.84.97.85.05.



Office de Tourisme Intercommunal :

Vers un service touristique de proximité

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté de Communes a intégré l'Office de Tourisme Intercommunal OTI auparavant sous statut associatif. Les deux emplois ont été pérennisés, les missions renforcées, les ressources optimisées et les dépenses rationalisées. Il s'agit d'optimiser l'offre touristique dans toutes ses composantes (hébergeurs, producteurs, loisirs...) et de valoriser les atouts de notre territoire (richesses patrimoniales, culturelles...). Ce développement touristique s'articule autour de deux volontés politiques fortes :

- **Développer le service de proximité.**

La volonté est d'aider les associations du Pays de Garonne et Gascogne, qui le demanderont, à l'élaboration de projets. Il ne s'agit pas de remplacer ou de faire à la place de..., mais bien de les aider à concevoir un projet ou à le construire et à le diffuser.

Cette proximité est très importante pour la population locale, plus de la moitié des visiteurs à l'O.T.I. proviennent de notre territoire. Ainsi, l'O.T.I. est ouvert toute l'année afin de mieux vous servir. Ils peuvent, par exemple, se mettre en lien avec vos destinations de vacances et vous transmettre des renseignements.

- **Promouvoir les richesses locales.**

Développer le tourisme comme un outil de développement local. Il s'agit d'être plus en lien avec les acteurs locaux du tourisme afin de développer et promouvoir des produits touristiques du Pays de Garonne et Gascogne. Plusieurs supports permettront cette valorisation, le soutien des professionnels dans leurs démarches personnelles mais aussi cela pourra se traduire par des manifestations, les salons, les fêtes locales, des innovations avec les principaux intéressés.

Déjà cette année, le 11 juin l'O.T.I. a organisé la 1ère fête champêtre autour de la valorisation des hébergements du canton au gîte de Perruquines chez M&Mme LAFON PLACETTE, elle se déroulera chaque année sur une commune différente. Le 22 octobre, en partenariat avec le « Long del Camin » la finale de la Rando Occitane, journée pédestre autour du vignoble, se déroulera à Saint Sardos. L'office organise aussi des visites guidées de Verdun sur Garonne mais aussi de tous les villages, renseignez-vous.



Les deux hôtesse

Les deux hôtesse Mme Pierrette THEDIE et Melle Sandie FUENTES, sont complémentaires et consacrent une partie de leur temps à l'accueil des visiteurs et à la mise en œuvre des événementiels.

Melle FUENTES a en charge la promotion du territoire et la mise en réseau entre les acteurs locaux et les touristes.



Mme THEDIE a en charge plus le suivi de la régie et la gestion et le développement des campings.



La commission tourisme élargie aux professionnels

Afin de définir un schéma de développement pour les années à venir et préciser les orientations, la commission tourisme, composée d'élus et des deux hôtesse de l'O.T.I., s'est élargie à quatre professionnels du tourisme. On y retrouve : la cave coopérative de Saint Sardos, M.Pech d'Aucamville propriétaire d'un gîte de caractère, M.Ferré de Mas Grenier propriétaire de chambres d'hôtes et M.Delpech de Bouillac propriétaire d'un chai privé.

L'élargissement aux professionnels va permettre de prendre en compte leurs spécificités afin de développer les différents axes touristiques pour les années à venir et en décliner des actions concrètes pour l'ensemble des professionnels.

Abbaye de Grand Selve :

Quand l'Histoire nous conte notre mémoire

Le Pays de Garonne et Gascogne possède une richesse patrimoniale, culturelle et historique exceptionnelle : le site originel de l'Abbaye de Grand Selve avec ses vestiges et son trésor (7 reliquaires).



Importance Historique

Cette abbaye fut la plus grande abbaye cistercienne du Midi de la France. Sa puissance montre qu'elle a aménagé tout notre territoire, voies de communications, construction des villes de Grenade, de Beaumont de Lomagne, étendu la culture de la vigne, développé le commerce... Son rayonnement religieux est tel que l'influence les amènent à fonder les Abbayes de Fontfroide et de Santes Creus en Catalogne, terre de Reconquista. C'est à Grand Selve que l'on demande de créer le collège Saint Bernard de Toulouse afin de former les moines qui dirigeront les autres abbayes à l'instar du collège de Paris.

Importance Politique

Raymond VI le Comte de Toulouse, demandera à l'abbé de l'assister lors de son passage en jugement qui aboutira au Traité de Paris. Située près de la frontière entre les Royaumes de France et d'Angleterre, elle sera tour à tour persécutée et protégée par les différents monarques.

De grands abbés dirigeront l'abbaye : Jules Mazarin cardinal et premier ministre de Louis XIV, Bertrand Geoffroi fondateur du collège Saint Bernard...

Importance Economique

Ces moines se sont appliqués avec l'aide de frères convers et bientôt d'ouvriers à mettre leurs possessions en valeurs, 25 000 hectares. Défrichant, semant, élevant des moutons, plantant de la vigne, adoptant le régime des granges (ils en posséderont 25) dans le but de vivre en autarcie et bientôt de commercer. Ils développèrent la production et la vente de vins animant le port de Verdun sur Garonne dont ils sont en partie propriétaires, créant des chais à Bordeaux et à Londres. Les monnaies retrouvées sur le site, plus de 80 types différents, montrent à

l'évidence la permanence et la variété des échanges commerciaux.

Importance Artistique

L'abbaye était source de création de chef d'œuvre que nous connaissons : pavements du sol de l'église, de cette immense église en brique qui devait constituer un ensemble impressionnant plus de 100 m de long. Les cloîtres avaient des chapiteaux à feuilles de cistel ou à cabochons typiquement cisterciens, les vitraux de confection locale tamisaient les rayons du soleil sur les superbes carrelages du sol (visibles depuis des fouilles). Les merveilleux reliquaires dont la richesse est sans équivalent, montre des moines aux visages réalistes, ornés de pierres précieuses d'intailles romaines si recherchées au XIIIème siècle. De la splendeur historique de l'abbaye, il reste aujourd'hui quelques témoignages, la porterie, les communs, des dépôts lapidaires importants et ce remarquable ensemble d'orfèvrerie.



Très soucieuse de sauvegarder et développer ce patrimoine, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne est devenue propriétaire de l'ensemble du site représentant 3,28 hectares afin de le protéger.

L'objectif de la Communauté de Communes est :

- Dans un premier temps de protéger le site afin de garder cette richesse historique en devenant propriétaire.

- Dans un deuxième temps de faire classer le site, le classement est en cours.

- Dans un troisième temps, définir un projet de développement culturel et touristique pluriannuel.

Un très beau livre réalisé par le groupe Histoire de Verdun sur Garonne, soutenu pour la communauté de communes, va retracer toute l'Histoire de cette magnifique et grandiose Abbaye de Grand Selve.

Pourquoi un service public ?

Parfois, alors que l'installation semble fonctionner correctement et que ni débordement ni odeurs n'apparaissent, des effluents pollués sont rejetés dans la nature. Les nappes phréatiques peuvent alors être touchées.

Le service public permet d'assurer une expertise et le suivi des installations afin de préserver la Nature et votre environnement immédiat.



Quelles sont vos obligations ?

Le code de la Santé Publique vous fait l'obligation de doter votre habitation d'un système d'assainissement autonome si vous habitez dans une zone sans assainissement collectif.

Le dispositif d'assainissement autonome doit être implanté, conçu, dimensionné et entretenu de façon à ne présenter aucun risque de pollution ou contamination des eaux superficielles et souterraines.

La fosse toutes eaux doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.

Création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

Un service public pour protéger votre environnement

Après usage, l'eau que vous utilisez pour la vaisselle, les toilettes, la salle de bains, la machine à laver doit être dépolluée avant de rejoindre la nature pour ne pas nuire à l'environnement. Sur votre terrain vous disposez d'un système d'assainissement non collectif, communément appelé « fosse septique », « fosse toutes eaux » ou encore « microstation ». L'assainissement non collectif concerne tous les bâtiments qui ne sont pas raccordés au réseau d'eaux usées (« tout à l'égout »).

Depuis la loi sur l'eau de 1992, le contrôle de ces installations est devenu un service public obligatoire. Les communes ont été obligées de prendre en charge cette compétence avant le 31 décembre 2005.

La Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne a créé le service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) depuis septembre 2005.

Après avoir étudié les différentes possibilités s'offrant à elle, la Communauté de Communes a décidé, dans un souci de minimisation des coûts, de prendre une entreprise spécialisée dans ce domaine et surtout beaucoup moins onéreuse pour les administrés. Ainsi, elle a confié la gestion du S.P.A.N.C. à Véolia Eau -Compagnie Générale des Eaux.



Ce nouveau service public a pour vocation d'apporter aux propriétaires concernés des conseils sur le fonctionnement et l'entretien des installations, au niveau de la conception et de la réalisation et surtout d'avoir une installation conforme. Sur l'ensemble de la Communauté de Communes, le service représente plus de 2 000 installations d'assainissement individuel et 50 permis de construire par an.

Quelles sont les missions du SPANC ?

Véolia Eau-Compagnie Générale des eaux, chargée de gérer le SPANC sur tout le territoire de la Communauté de Communes, assurera les missions suivantes :

- Conseil et assistance auprès des usagers (particuliers) et des professionnels grâce à des ingénieurs et des techniciens spécialisés dans l'assainissement non collectif.
- Contrôle des installations nouvelles, dès le dépôt du permis de construire en mairie et jusqu'à la réalisation des travaux (contrôle de conception et contrôle de bonne exécution).
- Contrôle des installations existantes, après un premier diagnostic, une visite tous les 4 ans (contrôle de diagnostic et contrôle de bon fonctionnement).

La redevance

Comme pour l'assainissement collectif, le service (S.P.A.N.C.) fait l'objet d'une redevance.

Elle comprend le diagnostic technique, les mesures, les conseils, le suivi des entretiens, les rapports et le personnel.

Pour les installations existantes :

Cette redevance annuelle concerne le diagnostic elle est fixée à 19,85 €.

Pour les constructions neuves :

Le contrôle de conception et de contrôle de la bonne exécution seront facturés 97 € et 96 €.

La facture sera envoyée uniquement lorsqu'il y aura eu le contrôle. Ces redevances seront prélevées avec votre facture d'eau de façon semestrielle.

Comment se vérifie la conformité de mon installation ?

La mission principale du technicien reste avant tout de vous conseiller et de vous aider, si besoin est, à trouver des solutions techniques efficaces à vos problèmes d'assainissement (mauvaises odeurs, colmatage, engorgement...).

Pas d'obligation de travaux :

Il ne pourrait être question d'obliger les particuliers à procéder à une remise aux normes de leur installation. Aujourd'hui, les techniciens feront un diagnostic de l'état de votre installation. Toutefois, si votre dispositif ou par manque de dispositif d'assainissement un danger la salubrité publique est avéré, il peut être question d'effectuer des travaux uniquement sur obligation du maire.

Si votre dispositif d'assainissement est déjà installé...

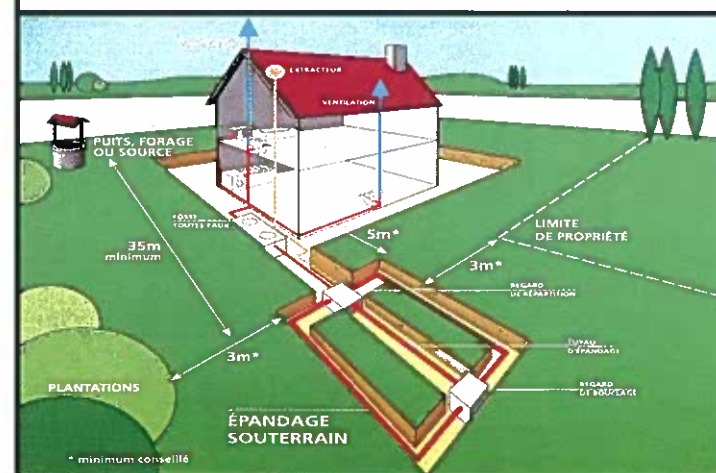
Un rendez-vous vous sera proposé par courrier. Un agent spécialisé se rendra chez vous, pour effectuer le diagnostic de votre installation et vous conseiller sur l'entretien de votre équipement. Ainsi, l'ensemble des installations seront visitées en 4 ans. L'utilisateur est responsable de l'entretien (vidange) et du maintien en bon état de fonctionnement de son installation.

Le service sera amené à vérifier périodiquement (tous les 4 ans) l'état et l'entretien de votre installation.

Si vous faites construire...

Pour le neuf ou la rénovation, tous les travaux pour l'installation d'un système d'assainissement non collectif doivent faire l'objet d'une demande d'urbanisme.

Dès l'instruction de votre permis de construire, un agent spécialisé prend contact avec vous pour étudier la conception, l'implantation et la réalisation du dispositif d'assainissement que vous avez choisi. Dans tous les cas, le contrôle de conformité devra être effectué avant le remblaiement.



ASSAINISSEMENT : LE CONTRÔLE ETAPE PAR ETAPE

1

Prise de rendez-vous

Un avis de passage est envoyé, le technicien prend contact avec l'utilisateur pour définir un jour pour le contrôle.

Visite

Le technicien se rend chez l'utilisateur pour effectuer le contrôle. La visite dure en moyenne 1h30.

2

3

Contrôle de l'installation

Le technicien effectue le contrôle des installations (collecte, prétraitement, traitement, rejet). Il vérifie le bon fonctionnement des ouvrages ainsi que leurs entretiens (vidange).

Présentation des relevés « terrain »

Le technicien présente à l'utilisateur les premiers relevés des mesures effectués sur le terrain. Il prend connaissance des contraintes environnementales immédiates et des projets de l'utilisateur.

4

5

Rédaction du rapport d'étude

Le technicien rédige le rapport d'étude en tenant compte des relevés terrain et rend ses conclusions.

Envoi du rapport

Un exemplaire du rapport est envoyé à l'utilisateur ainsi qu'à la mairie.

6

LES TECHNICIENS HABILITES

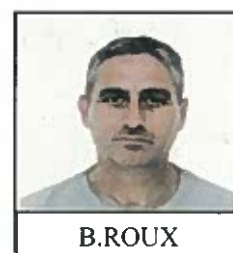
Pour en savoir plus
CONTACTEZ
Véolia-Eau
Générale des Eaux
0 811 902 903



S. SEFIANI



S. BORIE



B. ROUX

Communauté de Communes
Pays de Garonne et Gascogne
2 rue Tour du Four, 82 600 Verdun sur Garonne
Tél : 05.63.02.71.59. / fax : 05.63.02.71.58.
E.mail : garonne.gascogne.pays@wanadoo.fr
Office Intercommunal de Tourisme

Pays de Garonne et Gascogne
19, rue Gabriel Péri, 82 600 Verdun sur Garonne
Tél : 05.63.64.35.19. / fax : 05.63.26.30.64
Site : www.garonne-gascogne.com
Courriel : office.tourisme@garonne-gascogne.com

Directeur de la publication : Denis ROGER
Rédaction et composition graphique : Pascal CATUSSE
Crédit photos : Com.Com. et office de tourisme P.G.G., mairie de Verdun sur Garonne